

## Conseil Municipal - Communication de M. le Maire à la suite de récents incidents dans les quartiers

**M. LE MAIRE** : Je crois que les événements se précipitent les uns derrière les autres et nous obligeant, en assemblée municipale, à dire un certain nombre de choses.

D'ailleurs, nous avons lu dans la presse qui est toujours bien informée, que les incidents survenus allaient être évoqués ce soir en Conseil Municipal.

Voici simplement ce que je voulais dire en préalable : A la suite de la série d'incidents qui viennent de se produire ces derniers jours dans certains quartiers de la ville et plus particulièrement à Clairs-Soleils, je voudrais rappeler les quelques principes simples et clairs qui guident l'action de la Municipalité. J'ai pu lire aussi que notre position paraissait un peu floue et hésitante, je crois que ce ne sont pas les termes qui conviennent. Je rappelle donc ces principes.

Vis-à-vis de l'ordre public, la Municipalité condamne avec la plus grande fermeté toutes les formes d'agression et de vandalisme. La protection des biens et des personnes étant un droit fondamental, il n'y a pas et il n'y aura pas à Besançon de zones de non-droit ni d'impunité. La Mairie fera tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter le travail des représentants de la police et de la justice. La collaboration Mairie - Justice - Police fonctionne bien et nous nous sommes encore rencontrés aujourd'hui, sous l'autorité du Préfet de Région, pour harmoniser ces actions dans le parfait respect des missions et des compétences de chacune des parties.

Ainsi, pour ce qui concerne la police municipale, il n'est pas question à Besançon de sortir du cadre légal et réglementaire. Nos formes d'aide à la Police Nationale sont connues : décharge de certaines tâches administratives, surveillance des entrées et sorties devant les écoles, prise en charge de l'hébergement de policiers auxiliaires, etc. C'est dans cet esprit que nous avons par ailleurs clairement indiqué dans le courant de la campagne électorale que notre volonté était de renforcer régulièrement les effectifs de notre police municipale. Cet engagement sera tenu. Il nous permettra en particulier de renforcer sa présence dans les quartiers.

Toujours par rapport à l'ordre public, la Municipalité tient à mettre en garde les élus de toute tendance et tout un chacun à la fois contre la tentation des amalgames et contre celle de la démagogie. Ce n'est pas avec des « y a qu'à » et des « faut qu'on » que nous améliorerons la situation. Face à ces problèmes, les élus ont le devoir de surmonter leur clivage politique et leur différence pour se rassembler autour des valeurs essentielles de la démocratie dont l'ordre public fait partie.

Vis-à-vis de la politique à conduire dans les quartiers, la Municipalité ne peut que se réjouir des intentions gouvernementales qui prévoient des investissements pour conforter les services publics et les activités dans les quartiers. Nous attendons avec impatience que ces promesses soient suivies d'effets concrets et palpables. De son côté, la Ville tiendra ses promesses en instaurant des conseils de quartier et en associant au maximum du possible les habitants des quartiers aux décisions qui les concernent.

Enfin, vis-à-vis de la population et de la jeunesse en particulier, la Municipalité lance un appel à l'intelligence et aux bonnes volontés pour que des projets concrets puissent être rapidement mis en oeuvre. La violence ne conduisant à rien, pas plus que les oppositions entre les générations ou les différentes catégories sociales, c'est sur des valeurs solides, celles de la confiance mutuelle et du sens des responsabilités du dialogue continu que loin du tapage médiatique nous poursuivrons notre politique de proximité et de qualité de vie quotidienne.

Dont acte.